

tout simplement notre confusion de tant de condescendance de la part de notre épiscopat : on veut bien avoir confiance dans notre bonne volonté, dans notre enthousiasme même, et l'on nous crie de toutes parts : « Très bien, jeunes gens, courage ! nous sommes avec vous. » Voilà qui nous engage à plus d'ardeur encore... Si je vous propose la publication de cette lettre de Mgr le Délégué apostolique, c'est qu'elle a, ce me semble, une portée plus large qu'une simple approbation de notre Association. Elle trace aux catholiques du Canada leur devoir dans les choses de la vie publique. Son Excellence, vous le remarquerez, exprime d'une façon saisissante ce que Léon XIII avait déjà dit aux Canadiens dans son Encyclique *Affari vos*.

Permettez-moi de vous remercier au nom du comité de l'A.-C. J. des services que la CROIX veut bien rendre à l'œuvre que nous avons entreprise.

Tout à vous,

JOSEPH VERSAILLES.

Délégation apostolique,

Ottawa, le 21 mars 1904.

M. Joseph Versailles,

président de l'Association catholique de la
Jeunesse canadienne-française, Montréal

Monsieur le Président,

J'ai lu avec un vif intérêt les Constitutions de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française. La fin qu'elle se propose est noble et digne d'éloges, parce qu'elle est à la fois religieuse et patriotique. Les associations qui, comme la vôtre, poursuivent par-dessus tout les intérêts de la religion ont été vivement recommandées par les Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X. Aux sociétés mauvaises ou dangereuses, qui combattent plus ou moins ouvertement l'idée religieuse, il faut, de toute nécessité, opposer l'union compacte des catholiques. Il est toujours vrai que l'union fait la force, et plus les membres qui composent une association sont étroitement unis entre eux, plus l'association est puissante et armée pour le bien.

C'est surtout dans les pays qui, comme celui-ci, sont régis par des institutions libres et populaires, que le besoin de sem-